

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAC DROLET

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Drolet tenue à la salle du conseil du Centre municipal, située au 685, rue Principale à Lac-Drolet, le **7 octobre 2019**.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Martin Giguère
Siège #5 - Pascal Cliche
Siège #6 - Valentin Talbot

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jimmy Morin
Siège #3 - Gaétan Gagnon
Siège #4 - Nathalie Harton

La séance est présidée par le maire, M. Michel Ouellet.

Mme Joannie Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2019-10-005**

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

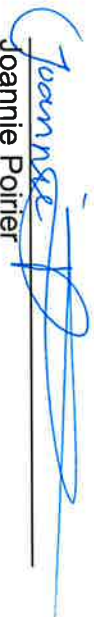
ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Martin Giguère,
Appuyé par le conseiller Pascal Cliche,
Et résolu unanimement,

QUE la Municipalité de Lac-Drolet se proclame municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Lac-Drolet, ce
18 octobre 2019.


Joannie Poirier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du **7 octobre 2019** de la Municipalité de Lac-Drolet, lors de sa prochaine séance.